



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2011

Présents : MM. SCHULTZ - GATEAUD - BERTHOUD - DUBOIS - GALLAND - LYOT - PETRILLO - Mme COMTE
Excusés ayant donné pouvoir : M. COULON pouvoir à M. BERTHOUD - Mme EVANNO pouvoir à M. GATEAUD - M. GOBET à M. GALLAND - Mme LAGRANGE à M. DUBOIS
Absents : M. SARAS - Mmes TARDY - DASSONVILLE.
Convoqués en séance ordinaire le vendredi 14 janvier 2011
Désignation d'un secrétaire de séance : Aurélie COMTE
Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 17/12/2010, le conseil délibère.

1^{ER} POINT : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER - Délégation consentie au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Il rappelle quelques notions de préemption : la déclaration d'intention d'aliéner est l'acte obligatoirement adressé à la mairie par lequel un propriétaire informe la commune de son désir de procéder à l'aliénation de son bien, conformément au premier alinéa de l'article L 213-2 du code de l'urbanisme.

après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante D'EXERCER, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme.

2^{ème} POINT : INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit préciser les conditions d'attribution de l'indemnité allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune d'Igé pour la gestion des comptes et la confection des documents budgétaires.

Exposé entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

3^{ème} POINT : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2011

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que la commune peut déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2011. L'aide attribuée doit répondre à certains critères. Le Conseil, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter la réserve parlementaire pour l'aménagement d'une placette.

4^{ème} POINT : SIVOM DU VAL LAMARTINIEN

Monsieur le Maire informe les membres présents que le SIVOM a transmis les documents budgétaires permettant ainsi à la commission des Finances, qui sera réunie prochainement, de réaliser une étude financière sur l'éventuelle possibilité de reprise du gîte de Domange.

5^{ème} POINT : ACCESSIBILITÉ DES VOIRIES ET DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (E.R.P.)

En séance du 17 décembre 2010, Monsieur le Maire avait indiqué la nécessité de faire réaliser une évaluation du coût des travaux pour la mise en conformité des voiries et des établissements recevant du public (ERP). Dans le but de pouvoir bénéficier des mêmes tarifs que ceux accordés suite à la consultation de la CAMVAL et après avoir pris contact auprès des cabinets réalisant ces études, Monsieur le Maire propose de retenir deux cabinets. Monsieur le Maire rappelle qu'une fois le travail d'évaluation des coûts achevé, il sera possible de planifier la réalisation des travaux de mise en conformité suivant les priorités à définir.

6^{ème} POINT : AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe les membres présents que les effectifs scolaires sont en hausse (89 enfants scolarisés). De plus, il faut s'attendre à accueillir à la rentrée prochaine une centaine d'enfants. Par conséquent, un manque de place dans la salle de repos pour les enfants des classes de petite et moyenne sections de maternelle entraîne une réorganisation pédagogique et matérielle. Monsieur le Maire recevra Madame la Directrice prochainement pour évoquer ce problème et trouver une solution.

7^{ème} POINT : NUMÉROTATION DES MAISONS

Monsieur le Maire expose les problèmes rencontrés avec le fournisseur des plaques de numérotation des maisons qui n'a pas respecté le cahier des charges souhaité par la commune (police d'écriture, couleur des caractères non conformes).

A ce jour, un courrier en recommandé lui a été adressé indiquant l'annulation totale de la commande pour une somme de 4 925 € TTC. Un autre devis a été demandé à Saône-et-Loire Signalisation. La livraison devrait avoir lieu d'ici un mois.

8^{ème} POINT : CONVENTION-CADRE « MISSIONS FACULTATIVES » AVEC LE CENTRE DE GESTION 71

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention entre la commune et le Centre de Gestion de Saône-et-Loire ouvrant la possibilité de faire appel en cas de besoin aux missions facultatives du centre de gestion. Exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention-cadre « missions facultatives » proposée par le centre de gestion 71.

9^{ème} POINT : PROJETS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire expose les projets d'aménagement des bâtiments communaux pour 2011 :

- Réfection de la salle de classe CP/grande section maternelle,
- Réfection du deuxième logement de l'école,
- Aménagement de l'ancienne bibliothèque en garderie périscolaire.

Il évoque également les projets jusqu'en 2014 (fin du mandat) :

- Construction d'un bâtiment pour les services techniques,
- Construction d'un nouveau bâtiment pour les vestiaires du stade de football.

Pour ces deux projets, il demande l'accord du conseil municipal pour réaliser deux pré-études. Une réunion de la commission bâtiments sera prochainement programmée pour travailler sur ces dossiers. Accord de principe du conseil pour ces projets.

10^{ème} POINT : CIMETIÈRE

Suite à la dernière visite du cimetière par la commission, un compte rendu est donné aux membres présents.

Quelques aménagements sont à prévoir :

- Enlèvement des minis tombes avec remplacement par des caves urnes,
- Sondage à réaliser suivant les conditions climatiques sur certaines tombes abandonnées avec exhumation des restes par un professionnel,
- Rénovation (peinture) de la grille d'entrée par les agents du service technique.

Vu la gestion complexe du cimetière et afin de mettre en concordance le logiciel et la réalité du terrain, des cabinets spécialisés seront contactés (demande de devis) pour une mise à jour complète suivant la législation funéraire en vigueur.

11^{ème} POINT : TRAVAUX FILTRE À ROSEAUX

En séance du 17 décembre 2010, il avait été évoqué un dysfonctionnement du filtre à roseaux dues au ruissellement des eaux de pluie. La solution est de réaliser un fossé (drain) pour canaliser les eaux parasites le long de la parcelle.

Le 20 janvier 2011, le cabinet Bonnet, maître d'œuvre de la construction, a réalisé le bornage (délimitation entre la parcelle communale et celle de la propriété voisine) ainsi que la reprise des niveaux.

L'abattage, l'arrachage des arbres et la création du fossé seront à réaliser par l'entreprise ERE (titulaire du marché pour la création du filtre à roseaux) en partenariat avec la commune. Les travaux seront à réaliser dès que les conditions climatiques le permettront.

12^{ème} POINT : DEVIS DIVERS

- Plan de fumure au terrain de football : suite au ré engazonnement du terrain, l'entreprise SES propose l'amendement en engrais sur 3 périodes de l'année (printemps, été, automne). Après discussion au sein de l'assemblée, deux passages sont retenus (printemps et automne)
- Remplacement des pommes de douche au vestiaire du stade : pour comparaison, un deuxième devis sera demandé.
- Mise en sécurité des installations électriques des bâtiments communaux : suite au rapport annuel de la Sté SOCOTEC, des travaux de conformité sont à prévoir. Devis de l'entreprise Berger. Accord à l'unanimité.
- Numérotation des maisons et complément de plaques de rues, notamment pour le Clos Bardot (voir point 7 ci-dessus) : devis S et L Signalisation. Accord à l'unanimité.

13^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Rapport 2009 - Bilan d'activité du SYDESL - Le rapport est à disposition au secrétariat de mairie.
- ✓ Vu la vétusté du panneau du plan d'orientation place de l'église, il est proposé sa réfection. Deux devis seront demandés.
- ✓ Dans le cadre de la révision du PLU, le cabinet GALLET en charge de l'étude a transmis la version définitive du diagnostic. La version papier (79 pages) est consultable au secrétariat de mairie. Une version informatique sera transmise à chacun des conseillers.
- ✓ Le projet d'installation d'une nouvelle main courante au terrain de football est réactualisé. Accord à l'unanimité pour la consultation.
- ✓ Lecture de la lettre de remerciement de M. Valarché pour la commande de mobilier scolaire.
- ✓ Démission de M. Gilbert MORLAN, Président du syndicat des eaux du haut mâconnais.
- ✓ Commencement des travaux de réfection du mur en pierres sèches de la montée de la Poye.
- ✓ Elagage et abattage d'arbres entre le 15 et le 20 février 2011 (devis accepté en séance du 17.12.10) par la SARL BIOMASSE. Information donnée par M. Dubois.
- ✓ Accord pour des travaux d'aménagement d'une sortie d'une parcelle forestière (acacias), sur demande de M. Berthoud qui préconise également une réunion de la commission voirie pour le recensement des travaux à entreprendre en 2011 (chemins, panneaux de signalisation en mauvais état...).

Tous les points ayant été abordés, la séance s'est levée à 22 h 15

**Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredis 25 février et 25 mars 2011 à 20 h 30.
Le conseil municipal pour le vote des budgets aura lieu le vendredi 15 avril 2011 à 19 h 30.**